



*Accepté par l'AG du novembre 2020, par correspondance*

---

## **Programme d'activités 2021**

---

### **Affaires politiques**

- Politique agricole 2022+ : assurer prise en compte des préoccupations de l'économie alpestre pour les transmettre aux milieux politiques et à l'administration
- Loi et ordonnance sur la chasse : faire connaître les préoccupations de l'économie alpestre aux milieux politiques et à l'administration, lors de la mise en œuvre de la nouvelle législation (à condition que la loi sur la chasse soit acceptée)

### **Vulgarisation & Communication**

- Contributions à des cours, conférences et événements
- Coopération avec l'OFAG et Agridea pour améliorer les services de conseils dans le domaine de l'économie alpestre, y compris des mises à jour régulières
  - Intensification des contacts avec Agroscope, participation à des projets de recherche et mise en place d'un réseau consultatif pour l'économie alpestre, ainsi que pour l'agriculture de montagne, intensification des contacts avec Agroscope
- Contribution à l'organisation des journées internationales d'économie alpestre (IAT 2021) à viège et symposium après l'AG
- 3 à 4 newsletters avec des infos en politique, vulgarisation, questions juridiques
- Site Web contenant des informations actuelles
- Communiqués de presse, articles dans des magazines et informations aux médias

### **Réorganisation SAV**

- Amélioration de l'intégration des sections
- Assurer le financement
- Centralisation de la comptabilité et de l'administration
- Optimiser les processus

### **"Projets"**

- Guide de production SSEA 2e édition
- Conférence internationale sur l'économie alpestre
- Lancer de nouveaux projets, par exemple sur le thème du personnel d'alpages